

**Demande d'autorisation d'occupation
temporaire du domaine public
STATIONNEMENT**

à retourner
10 jours ouvrables au moins, avant l'intervention,
15 jours ouvrables au moins, en cas d'incidence
sur la circulation

Service Réglementation

Hôtel de Ville
place du Martouret, BP 20317,
43011 LE PUY-EN-VELAY Cédex
Tél : 04 71 04 08 34 ou 04 71 04 07 69
ou 04 71 04 07 51
reglementation@lepuyenvelay.fr

ENTREPRISE BENEFICIAIRE de L'AUTORISATION OU PARTICULIER :

N° de SIRET : Représentée par :

Tél :

Adresse :

Mail :@.....

MAÎTRE D'OUVRAGE (ou propriétaire) :

Représenté par :

Adresse:

Tél :

NATURE DE L'INTERVENTION:

O déménagement O travaux de rénovation, livraison matériel, etc...

O stationnement :

véhicule ☐ fourgon ☐ camion ☐ camion-benne ☐ camion-grue ☐ camion-pompe ☐ toupie ☐ etc. ☐

ADRESSE DE L'INTERVENTION :

.....

O Installation d'un monte-meubles pour les déménagements, précisez sur quelle façade (nom de la rue) :

.....

NATURE DE LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : O demande initiale O renouvellement

O monte-meubles

O camion

O fourgon

O autres (préciser)

STATIONNEMENT :

O sur trottoir ou cheminement piétons

O sur voie de circulation

O sur emplacement de stationnement gratuit

O sur emplacement de stationnement payant

NUMERO (S) d'IMMATRICULATION DU OU DES VEHICULES :

DUREE PREVISIONNELLE DE L'INTERVENTION : du :/...../..... au/...../.....

Deh..... àh.....

DESIRE : ☐ récupérer l'arrêté en mairie, service réglementation, le/...../.....

☐ se faire envoyer l'arrêté par voie postale

☐ recevoir l'arrêté par mail :@.....

**L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC EST
ACCORDÉE AU PÉTITIONNAIRE, À TITRE PERSONNEL, DE
FAÇON PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE. ELLE NE PEUT EN
AUCUN CAS ÊTRE PRÊTÉE, LOUÉE OU CÉDÉE**

Fait à :

Le :

Signature du pétitionnaire :